



Au bureau d'aide sociale le troisième âge s'organise

Chaque âge a ses plaisirs, si l'on en croit la sagesse populaire. Le Troisième Âge doit avoir les siens. Le Bureau d'Aide Sociale de la Municipalité s'y emploie.

« Vieillir » peut être source d'immenses joies si les revenus perçus permettent de vivre décemment, si l'on trouve autour de soi un entourage chaleureux, un cadre de vie accueillant et des possibilités d'évasion : spectacles, excursions, voyages. C'est dans cette optique que le Bureau d'Aide Sociale a envisagé toute une série de mesures en faveur des personnes âgées.

GRATUITE DES TRANSPORTS URBAINS POUR LE 3^e AGE

« La carte du troisième âge » marque la première grande étape avec la gratuité des transports urbains tous les jours de la semaine de 9 heures à 11 heures et de 14 heures à 17 heures 30, et le dimanche toute la journée. Elle donne droit à des prix réduits sur les places de cinéma (conditions précisées aux guichets) et sur certaines représentations de l'Opéra Municipal. Enfin, elle donne l'accès aux Clubs du Troisième Âge et donc permet de participer à des séjours-vacances, sorties, etc...

Ces Clubs, au nombre de douze, fonctionnent tous les jours de la semaine, sauf le dimanche et les fêtes. Les personnes âgées s'y retrouvent et peuvent même consommer leur déjeuner sur place ou bien l'emporter (7,20 F ou 2,40 F pour les personnes ayant droit à des avantages sociaux).

L'après-midi, des hôtes sont chargées de l'animation. La plus grande diversité y règne, des jeux de société (les cartes, les jeux de dame, le loto) aux séances récréatives.

DES EXCURSIONS EN CAR

La participation se manifeste à toute occasion. Les membres des Clubs et Résidences-Foyers choisissent leurs films. En novembre « Les choses de la vie », en décembre « Ali Baba et les quarante voleurs », en janvier « Les Affameurs », en février « La bande à la plume noire ».

Dans le cadre de la subvention au B.A.S., le Conseil Municipal a prévu des excursions de personnes du troisième âge vers la Camargue, les Cévennes, Le Pont-du-Gard, etc...

Ces excursions d'une journée vont démarquer au début du printemps et les programmes, pour s'inscrire, seront affichés dans les Clubs et les Résidences-Foyers. Bon voyage. L'an dernier, le voyage vacances s'est déroulé au bord de la mer à Port-Leucate. Un échange de résidents a eu lieu entre la ville de Heidelberg et des établissements du B.A.S.

C'est un départ. Le Bureau d'Aide Sociale compte aller plus loin, développer les excursions et voyages, augmenter les séances récréatives et les spectacles.

Une option prioritaire également sur l'aide à la rénovation du logement pour rendre le cadre de vie plus attrayant, plus commode, plus propre. L'équipe des ouvriers municipaux a été renforcée.

A l'étude enfin, l'aide à l'installation du téléphone à domicile chez les personnes âgées les plus défavorisées. Peut-être plus tôt que prévu !

Le développement de toutes ces activités demande des moyens financiers plus importants et, bien entendu, ces moyens sont mis à la disposition du Bureau d'Aide Sociale par le Conseil Municipal qui a augmenté sa subvention au budget 1978.

La joie de vivre n'a pas d'âge... Essayons de le vivre ensemble.

Le Député-Maire Georges FRÊCHE
et le Conseil Municipal

présentent leurs meilleurs vœux
de bonne et heureuse année pour 1978
aux Montpelliéraines et Montpelliérains

Les Rues de MONTPELLIER

(Chanson datant d'après la guerre 1870)

*D'abord je mettrai rue des Volontaires
En cas d'alerte tous les gens de cœur
Rue du Vestiaire je case les belles-mères
Ou bien encore sur le quai des Tanneurs
Rue Friperie Vieille je case les vieilles filles
Et les poètes, boulevard Victor-Hugo
Rue Daïdé les fillettes gentilles
Et rue Marceau tous les grands généraux
Les Francs-Maçons seraient rue de la Loge
Les millionnaires choisiraient le Peyrou,
C'est bien leur place, car c'est là que l'or loge*

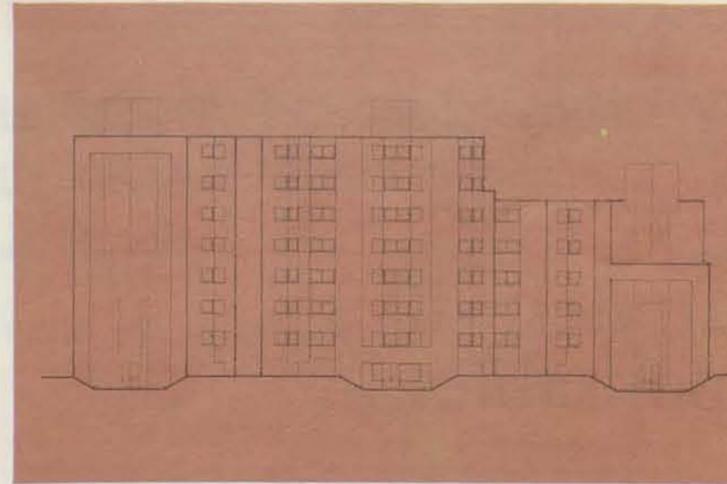
*A la Citadelle, je mets la nounou
Je voudrais enfin pour une date prochaine
Avant toute chose revoir en vérité
Notre drapeau rue d'Alsace rue de Lorraine
Boulevard de Strasbourg la liberté*

Merci à M^{me} ADELAÏDE-RAYNAL, du Club Montpelliérain, qui a récité ce poème à M. le Député-Maire lors de sa visite et qui nous en a si aimablement confié le texte, reconstitué de mémoire. Bravo !

Un vaste centre horticole au domaine de Grammont

Un nouveau centre horticole à Grammont, cela répond à une exigence fondamentale : trouver des installations qui correspondent aux besoins d'une ville de 200.000 habitants. Vu la vétusté et l'exiguïté des précédentes qui dataient de 1942, la décision fut aussitôt prise par le Conseil Municipal. Le choix s'est alors porté sur un vaste domaine viticole récemment acquis à l'Est de Montpellier et qui s'étend sur 6 hectares.

L'exploitation aura une double vocation : la production et la conservation de nombreuses espèces végétales, spontanées ou acclimatées pour la décoration de la ville d'une part et l'exposition permanente de tout ce qui concerne l'horticulture d'autre part. Donc un établissement public au service de la population.



Plan « immeuble barre »



Plan en évolution après consultation du quartier

Pour une nouvelle pratique urbaine

Vouloir concilier la volonté du bâtisseur et les inquiétudes de l'humaniste, adapter le cadre de vie en fonction des désirs de ceux qui y vivent, c'est arriver à harmoniser les impératifs techniques et les impératifs socio-psychologiques. Gageure ? Certes non. L'atelier d'Urbanisme de la Municipalité en a fait son point de départ, le principe même d'une nouvelle pratique urbaine.

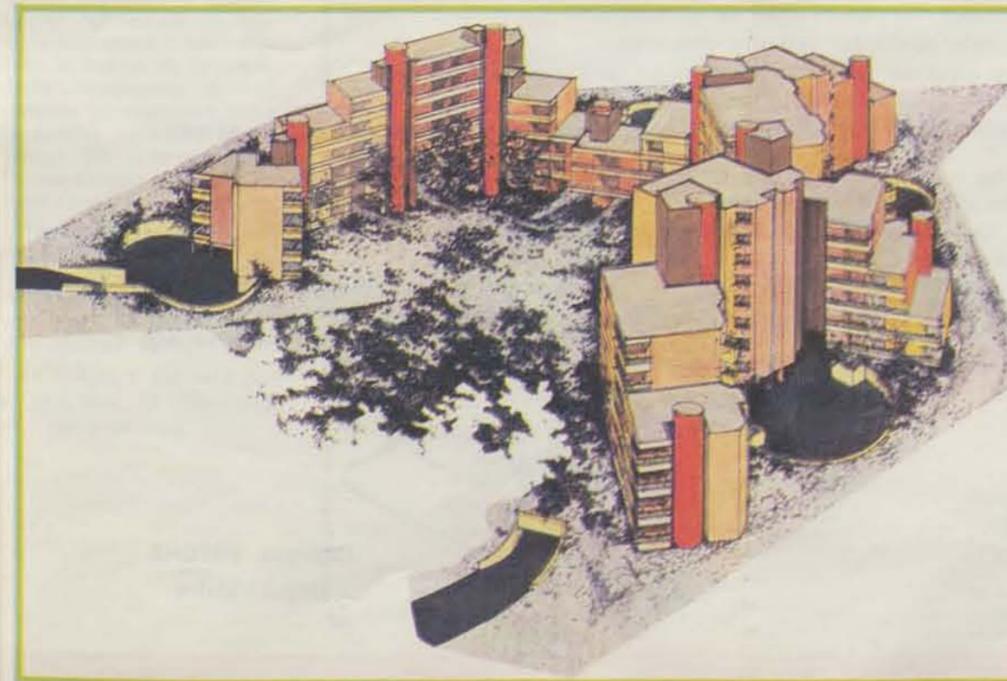
On parle souvent de « l'Empire » des promoteurs. Pour l'Atelier d'Urbanisme, le problème ne se pose pas en ces termes. Son objectif essentiel consiste à élaborer en concertation avec la population, une ville où chacun se sente impliqué, responsable.

La démarche n'est pas facile : d'une part, se mettre à l'écoute d'une ville, d'un quartier, prend du temps ; d'autre part, trancher en fonction d'intérêts contradictoires, faire triompher le bon sens et un meilleur art de vivre.

Pour mieux illustrer ces méthodes d'urbanisme, nous avons choisi un exemple évocateur : celui de « l'Erasmus ».

La demande du permis de construire de « l'Erasmus » remonte à mars 1976. Le prototype même de « l'immeuble-barre » situé dans un quartier résidentiel à la périphérie montpelliéraine entre le Parc Montcalm et l'Ecole Militaire d'Infanterie.

Aux abords immédiats, des habitats individuels, du type LOGECO, édifiés dans les années 60. D'où l'inquiétude des citadins de voir s'élever à côté et au-dessus une de ces immenses bâtisses destructurantes. Aussi ont-ils adressé au service compétent de la Mairie une pétition contre le projet d'un collectif de huit étages.



A partir de là, l'instruction du dossier est significative. Sur le terrain, la concertation est immédiatement engagée entre l'architecte et le promoteur d'un côté, les habitants du secteur de l'autre et enfin la Ville. Progressivement alors le projet évolue :

— en premier lieu, l'aspect d'ensemble est repensé : les formes rectilignes sont atténuées, modulées ;

— les distances par rapport aux propriétés mitoyennes ont été sérieusement augmentées ;

— puis la hauteur a été diminuée : de 7 à 6 étages avec des abaissements à 2 et 3 niveaux ;

— enfin des transparences ont été ménagées.

La Municipalité alors en possession d'un projet esthétiquement satisfaisant et réglementairement irréprochable, a décidé de mettre en présence les partenaires en organisant une réunion tripartite. Les débats ont mis en évidence l'inopportunité du stationnement pour les voitures à proximité de la rue.

On aborde ainsi la dernière phase de modification du projet : un parking souterrain est conçu pour « escamoter » les voitures.

Les trois parties se retrouvent à nouveau au cours d'une dernière Commission d'Urbanisme. Les habitants du quartier critiquent encore le projet. L'arbitrage revient à l'Atelier d'Urbanisme : la Commission a délibéré et a accepté ce dernier projet.

Un cheminement difficile, laborieux, mais l'esthétique et le cadre de vie ont été repensés. Une harmonie est née. L'architecte et le promoteur se déclarent satisfaits. La réalisation est plus onéreuse mais convient. Elle est conforme à l'intérêt général.

L'élaboration a demandé du temps certes ; le résultat est probant. La concertation a été fructueuse. L'Erasmus : un exemple parmi tant d'autres. C'est dans un tel état d'esprit que sera entreprise la révision du Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.).

Plan choisi par la Commission d'Urbanisme



Changer la ville, changer la vie

Pour des villes responsables

Depuis une vingtaine d'années, le rôle des collectivités locales n'a cessé de s'affirmer. La France compte à présent une quarantaine de communes de plus de 100.000 habitants. Ces grandes villes parmi lesquelles Montpellier occupe la *douzième place* sont devenues les administrations publiques les plus importantes de notre pays. Elles réalisent aujourd'hui, à elles seules, les deux tiers des équipements publics.

Or, ni les statuts juridiques qui définissent leurs obligations, ni les ressources financières qui leur sont imparties ne sont adaptées aux réalités de 1978.

L'actuelle majorité a maintenu une très forte tutelle du pouvoir central. Elle constitue de plus en plus une entrave à la bonne gestion des grandes villes dont les responsabilités ne cessent de s'accroître.

L'action sanitaire et sociale, les handicapés, la culture, les sports, l'urbanisme et l'enseignement constituent les actions prioritaires de notre municipalité. Des efforts importants ont été consentis dans ces secteurs dès le budget primitif, le premier dont le nouveau Conseil Municipal assume l'entière responsabilité.

Les collectivités locales ne reçoivent pas pour autant un supplément d'aide de l'Etat. Elles financent les deux tiers des équipements collectifs quand, dans le même temps les pouvoirs publics disposent de plus de 80 % du produit des impôts contre un peu moins de 20 % pour les collectivités locales.

On se trouve donc face à un étrange paradoxe : plus l'action que les collectivités locales ont à mener est puissante, plus elle est freinée par le manque de moyens financiers qui résulte du transfert des charges de l'Etat vers les communes sans conséquence financière. On assiste à un amenuisement contraire des subventions.

Ces transferts de charge effectués par l'Etat, au détriment des villes, concernent les actions essentielles, à savoir l'enseignement, l'action sanitaire et sociale, la voirie, la circulation, les P. et T., la justice, la police, etc...

Or, des décisions de cette sorte ne peuvent être correctement prises qu'à l'échelon local; en particulier toutes celles qui ont trait à la construction des équipements collectifs de base et à l'organisation des services publics courants. Il faut absolument desserrer la tutelle administrative en développant les procédures de contrôle financier à posteriori et la globalisation des subventions.

Le stade de la concertation au niveau de l'administration centrale est dépassé. Les autorités locales sont irremplaçables pour déceler l'apparition des besoins nouveaux et tenter de les satisfaire.

La gravité de la situation actuelle appelle des réformes immédiates :

- remboursement intégral de la T.V.A. payée sur les travaux et achats par les Communes ;
 - possibilités de prêts aux municipalités à taux plus réduit et de très longue durée ;
 - prise en charge par l'Etat des dépenses qu'il fait actuellement supporter aux villes et qui lui reviennent : éducation, justice, police, aide sociale... ;
 - attribution à compter de 1978 de 100 % du V.R.T.S.
- Au-delà de ces mesures immédiates sont d'autre part nécessaires :
- une réforme globale redistribuant les recettes fiscales entre l'Etat et les collectivités territoriales et locales ;
 - une refonte totale des bases de la fiscalité locale ;
 - le remplacement du système injuste des subventions par un fonds de péréquation doté de fonds suffisants.

Ceci implique une réforme des finances locales renforçant la part revenant aux communes dans l'effort fiscal des citoyens. Le Languedoc dont Montpellier est la capitale qui a vu renaître le mouvement communal au XIII^e siècle, se doit d'être à la pointe de ce combat pour des communes plus riches et plus libres pour changer la vie.

Georges FRÈCHE
Député-Maire

Le budget respecte les choix de l'équipe municipale

Le Conseil Municipal, en séance du 28 décembre 1977 a voté le budget primitif pour 1978. Il s'équilibre à 357.480.753 F, soit 120.918.605 F pour la section investissement et 236.562.148 F pour la section fonctionnement.

La modulation des investissements traduit clairement le respect des priorités présentées par notre équipe municipale. Les tableaux ci-dessous l'indiquent explicitement :

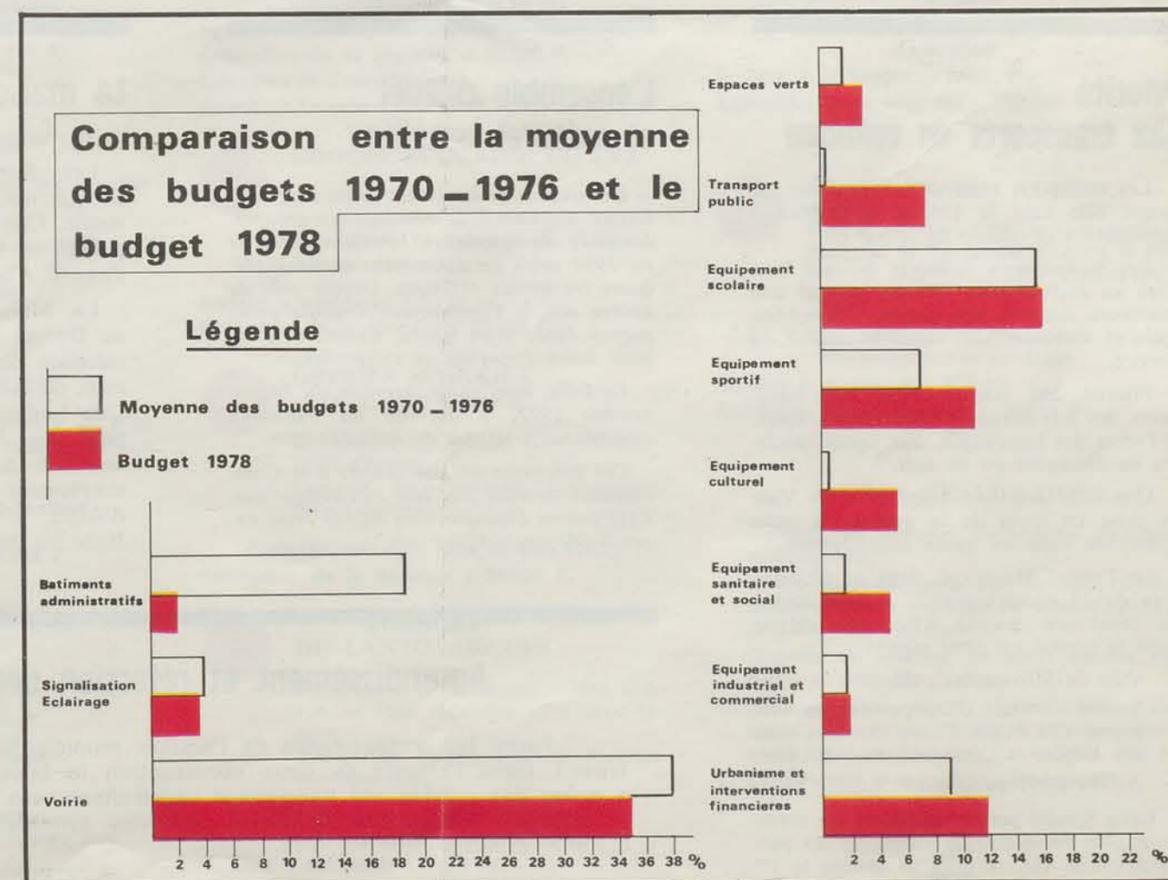
BUDGET DES INVESTISSEMENTS

| SECTEURS | Budget 1978 | Moyenne 1970-1976 | % budget 1978 |
|--------------------------------------|--------------------|-------------------|---------------|
| Bâtiments administratifs | 2.001.000 | 18,9 | 2,0 |
| Espaces verts | 2.800.000 | 1,8 | 2,8 |
| Signalisation, éclairage | 3.500.000 | 4,0 | 3,6 |
| Voie | 34.565.000 | 38,0 | 35,5 |
| Transports publics | 5.000.000 | 0,1 | 5,5 |
| Equipement scolaire | 16.172.000 | 16,2 | 16,4 |
| Equipement sportif | 10.500.000 | 7,3 | 10,7 |
| Equipement culturel | 5.500.000 | 0,5 | 5,6 |
| Equipement sanitaire et social | 4.573.000 | 1,7 | 4,7 |
| Equipement industriel et commercial | 1.569.000 | 1,7 | 1,8 |
| Urbanisme et interventions foncières | 11.072.986 | 9,8 | 11,4 |
| Total programmes communaux | 97.252.986 | 100,00 | 100,00 |
| Programmes non communaux et divers | 10.487.000 | | |
| Remboursement de la dette | 13.178.619 | | |
| | 120.918.605 | | |

Ces tableaux sont significatifs quant aux choix de la municipalité d'Union de la Gauche. On constate une énorme poussée sur les transports publics (+ 5.500 pour cent) ; sur les équipements culturels (+ 1.120 %) ; sur les équipements sanitaires et sociaux (+ 276 %) ; sur les espaces verts (+ 55 %) ; sur les équipements sportifs (+ 47 %), autant de secteurs faiblement représentés dans le budget de la précédente municipalité si l'on compare les moyennes entre le budget 1970-1976 et le budget 1978, le premier dont l'actuel Conseil municipal assume l'entière responsabilité.

Par contre, le secteur des bâtiments administratifs auquel la précédente municipalité accordait une place prépondérante se trouve à présent diminué de 945 %.

Le budget a été voté par 27 voix pour, 13 abstentions et 3 retus de vote.



Démocratiser l'enseignement

Question : La Commission de l'Enseignement a préparé démocratiquement le budget municipal. Quel sens et quel poids attribuez-vous à cette concertation ?

Réponse : Ces contacts avec parents d'élèves, enseignants... nous étaient absolument nécessaires, à titre d'information réciproque. Mettre sur pied un budget scolaire est actuellement une affaire très difficile. Il faut connaître les carences de l'Etat en ce domaine, l'énormité des transferts de charge, l'inexistence ou la faiblesse des subventions pour les restaurants scolaires ou les constructions, la difficulté d'obtenir la programmation des écoles nécessaires. Le budget scolaire de la ville souffre de cette politique, personne ne doit l'ignorer.

Nous avons aussi voulu acquérir la connaissance la plus précise des besoins scolaires montpelliérains.

Question : Des changements tout de même dans ce budget ?

Réponse : Quelques changements, qui expriment notre volonté de progrès social et culturel, mais dont les limites indiquent la mesure de nos difficultés :

— Subvention plus importante à la Caisse des Ecoles (l'allocation par enfant augmentera de 10 F environ) ; poursuite de l'expérience des Centres d'Accueil ; quatre classes de neige en plus ; une aide plus importante au Centre Aéré de Bionne et une aide nouvelle à celui de Villeneuve ; le tarif dégressif pour les restaurants et la poursuite du travail de rénovation de ce secteur ; un effort pour le mobilier scolaire, etc...

Quelques améliorations donc, mais beaucoup reste à faire. En fait, une réelle gratuité scolaire, des réalisations péri-scolaires de valeur, tout cela exige des luttes de grande ampleur pour obtenir de l'Etat les moyens nécessaires, tout cela exige des changements profonds. Nous sommes déterminés à y tenir notre place.

Question : Quelles sont les perspectives de constructions d'écoles ?

Réponse : Il y a, à Montpellier, quatre ou cinq problèmes importants dans l'Enseignement Primaire et autant dans le Secondaire.

Des écoles à construire ou reconstruire, des C.E.S., peut-être un 5^{ème} lycée, etc... Le budget scolaire va nous permettre des achats de terrains, la construction probable d'une maternelle à la Croix-d'Argent, quatre à cinq cent millions de travaux dans les écoles et restaurants, l'étude de la cuisine centrale et la réfection de quelques logements de fonction.

Nous sommes prêts à dégager la part de la Municipalité pour la reconstruction du C.E.S. Jeu-de-Mail si l'Etat accepte de programmer cette opération. Nous nous engageons vers la résolution des problèmes à Las Rébès, aux Aiguèrelles, à Calmette. Les obstacles sont nombreux et le financement de l'Etat très mince. La concertation va se poursuivre.



Priorité aux transports en commun

Les transports urbains doivent jouer un grand rôle dans la Cité et contribuer à améliorer « la qualité de la vie ».

Ces équipements collectifs doivent faciliter les déplacements urbains, assurer une meilleure desserte des quartiers périphériques et améliorer sans cesse la qualité du service.

Priorité doit être accordée aux transports des travailleurs, des personnes âgées, à l'accès des handicapés, aux lignes spéciales du dimanche ou de nuit.

Une telle ambition exige pour la Ville la prise en main de la gestion de cette entreprise dans un cadre démocratique.

Le Conseil Municipal, dans sa délibération du 28 décembre 1977 a donc décidé de créer une Société d'Economie Mixte dont le capital est ainsi réparti :

- Ville de Montpellier : 65 %
- Société Centrale d'Equipement du Territoire (S.C.E.T.) Filiale de la Caisse des Dépôts et Consignations : 20 %
- Autres participants : 15 %.

Cette Société permet également de maintenir tous les avantages statutaires du personnel. Elle commencera sa gestion le 1^{er} juillet 1978.

L'ensemble culturel et culturel israélite

L'exercice des différents cultes exige des locaux suffisamment spacieux et groupés. L'arrivée de nombreux Israélites rapatriés en 1962 avait manifestement rendu inadéquats les locaux existants. Depuis près de quinze ans, la Communauté israélite poursuivait l'idée d'un grand ensemble groupant salles culturelles et culturelles.

La Ville, dans sa délibération du 24 novembre 1977, a déclassé les bâtiments administratifs sis rue de Salle-l'Evêque.

Ces bâtiments ont été confiés à la Communauté israélite par bail emphytéotique. Espérons-en l'inauguration rapide cette année à Montpellier.

La maison des rapatriés

Les Rapatriés sont nombreux à Montpellier. Aucun n'a oublié la terre natale. Comme Aix ou Avignon, Montpellier se devait de créer ce lieu de l'amitié. Chose promise, chose due...

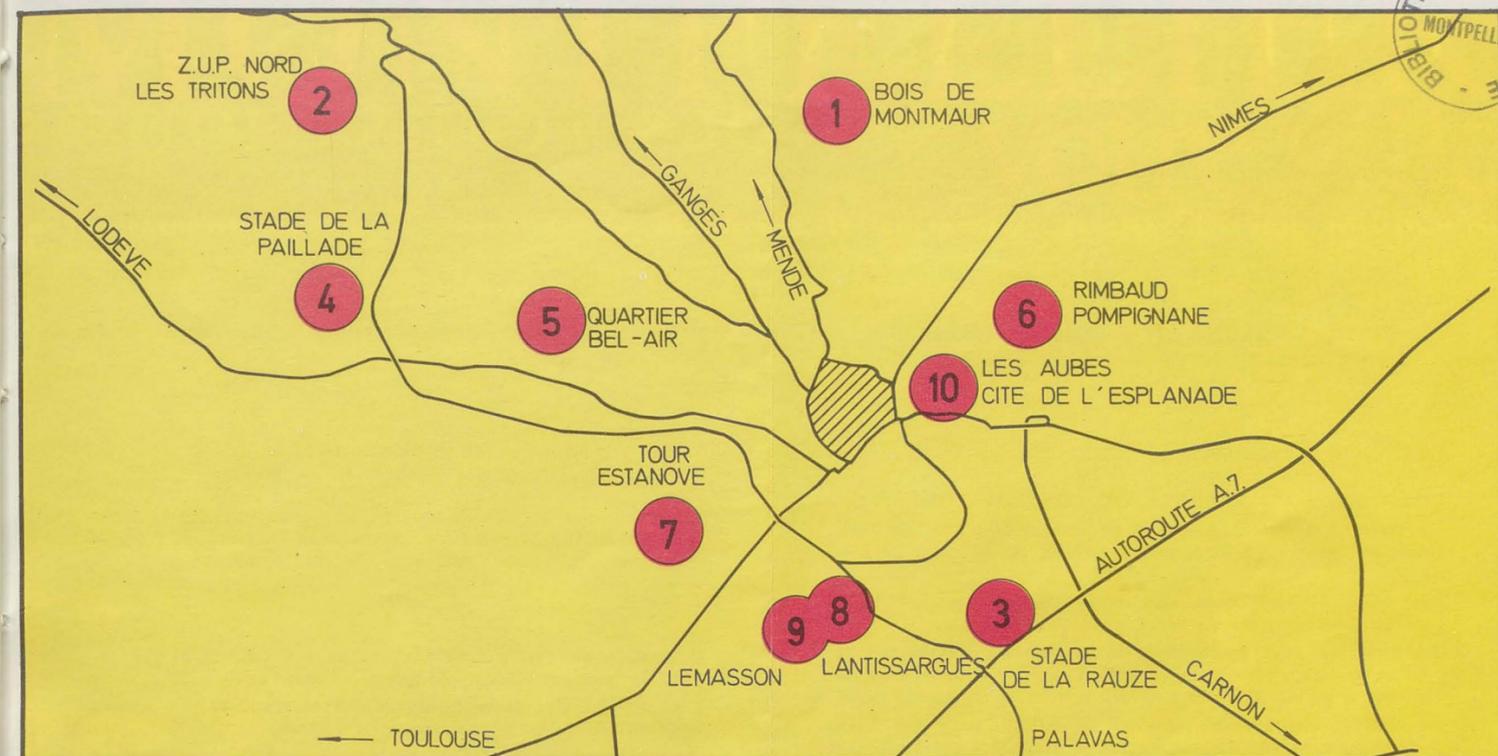
La Maison des Rapatriés, financée au Budget 1978, sera créée après consultation des Associations, dans des locaux de la rue Pitot, au Carré du Roi. Une bibliothèque, un bar, des locaux pour les Associations accompagneront une salle de réunion, de danse ou tout simplement de rencontre, entre ceux d'Alger, d'Oran, de Philippeville, de Bône ou des hauts-plateaux.

Agrandissement et réfection des locaux syndicaux

Parmi les engagements de l'équipe municipale figure une Bourse du Travail. Dans l'attente de cette construction le budget supplémentaire 1977 a prévu des crédits qui permettent l'agrandissement de façon importante et la réfection des locaux de quatre centrales syndicales : C.G.T., C.G.T.-F.O., C.F.D.T. et C.F.T.C.

Les travaux sont actuellement achevés ou en cours.

PLAN SPÉCIAL D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS



1 BOIS DE MONTMAUR

Quartiers : Plan des 4-Seigneurs — Aiguelongue.
Accès : route de Mende.

Création de jeux de boules
Surface aménagée : 5.000 m².
Estimation de la dépense : 270.000 F.

2 LES TRITONS (LES TOURS)

Quartier ZUP La Paillade Nord — Rue Comté-de-Nice.

Terrain d'entraînement de football
Surface aménagée : 5.000 m².
Estimation de la dépense : 50.000 F.

3 STADE DE LA RAUZE

Quartiers : Les Aiguèrelles — Près d'Arènes — Rue de Malpas et rue Saint-Hilaire.

a) Terrain d'entraînement de football
Surface aménagée : 4.000 m².
Estimation de la dépense : 107.000 F.
b) Aire de jeu : 800 m².
Estimation de la dépense : 100.000 F.

4 PLAINE DE JEUX DE LA PAILLADE

Quartier Z.U.P. La Paillade — Rue d'Heidelberg.

a) Eclairage du terrain de rugby
Estimation de la dépense : 200.000 F.
b) Eclairage du terrain stabilisé n° 2
Estimation de la dépense : 350.000 F.

5 QUARTIER DE BEL-AIR

Le Petit-Bard — Les Cévennes — Rue Paul-Rimbaud (près rue d'Alco).

Aménagement du terrain de football entraînement (80 m x 60 m)
Surface à aménager : 4.800 m².
Estimation de la dépense : 70.000 F.
Extension de l'aménagement
Deuxième tranche : 400.000 F.

6 GROUPE SCOLAIRE LE LEZ

Quartiers : Rimbaud — Pompignane — Les Aubes.
Avenue de la Pompignane (face au pont sur le Lez).

Surface à aménager : 5.000 m².
Estimation de la dépense : 80.000 F.

7 GROUPE SCOLAIRE TOUR ESTANOVE

Quartiers : La Chamberte — Lepic — Croix-d'Argent.
Rue de Font-Couverte. Lotissement Tour Estanove.

Aménagement d'un hand et d'un volley
Estimation de la dépense : 60.000 F.

8 TERRAIN DU LANTISSARGUES

Quartiers : Lantissargues - Mas Drevon — Près d'Arènes — Croix-d'Argent.
Avenue de Maurin (face à l'avenue Pedro-de-Luna).

Aménagement de jeux de boules avec abri-vestiaire et sanitaires
Surface à aménager : 2.000 m².
Estimation de la dépense : 165.000 F.

9 QUARTIER DU LEMASSON

Quartiers : Lantissargues — Mas Drevon.
Rue de la Résidence-Saint-Georges (près avenue Pedro-de-Luna).

Agrandissement et éclairage du terrain de football
Surface à aménager : 7.000 m².
Estimation de la dépense : 150.000 F.

10 QUARTIER DES AUBES

Parc à ballon — Cité de l'Esplanade. Pont sur le Verdanson. Rue de la Pépinière. Angle boulevard Charles-Warner.

Jeux de boules du Verdanson
Aménagement et éclairage
Surface à aménager : 800 m².
Estimation de la dépense : 50.000 F.

AUTRES REALISATIONS

- Création de plateaux d'éducation physique scolaire : 12.
- Divers aménagements sur plateaux d'éducation physique : pistes de vitesse, pistes de saut, lancers, etc...
- Clôtures de terrains de sport (arrêts de ballon et protection).
- Aménagements divers : équipements de salles, de terrains ; sanitaires et locaux pour clubs boulistes (Arceaux, La Paillade, etc...).
- Construction d'un gymnase de type C.

UN PROGRAMME des réalisations

« Changer la ville, changer la vie à Montpellier » ce n'est plus un slogan, c'est une action au jour le jour. Un souci permanent, une invention quotidienne.

Georges FRÈCHE et le CONSEIL MUNICIPAL ont misé sur le changement. Désormais les réalisations correspondantes s'inscrivent sur le terrain et dans le budget.

* Artisans et commerçants

LIVRAISON : UN EXEMPLE DE CONCERTATION

Un arrêté sur les livraisons pris en concertation avec les intéressés D.C.M. (1) 9-1-78. L'accord définitif est en cours de réalisation.

Mise en place d'une Commission extra-municipale avec les Chambres de Commerce et de Métiers. L'accord est fait.

Traversée par feux de la place de la Comédie vers la rue de Verdun inaugurée le 27 mars 1977 (commerces de la rue de Verdun, de la rue Boussairolles, du quartier de la gare).

Les lauriers-amandes ont remplacé les lauriers roses rue Foch pour dégager la vue des commerces et éviter des accidents.

Inauguration les 28 et 29 novembre 1977.

* Rapatriés

Locaux municipaux fournis aux M.U.R., à l'A.F.R.A. au CODIRAC et aux musulmans rapatriés français.
Maison des rapatriés (cf. encart).

* Hygiène et assainissement

LA CERÉIREDE : Mise en place des stations pilotes expérimentales pour la dépollution bactériologique en mars 1978, faisant de Montpellier une des cinq villes de pointe au niveau français et mise en fonctionnement en avril 1978 du stade secondaire biologique assainissant la plage de Palavas.

* Éviter les crues du Lez

Pour éviter les crues du Lez comme en septembre 76, la ville en liaison avec le Conseil Général a décidé de renforcer et d'élargir le pont. Les crédits sont votés et le projet a été présenté aux habitants le 25 janvier. La ville a renforcé sa participation financière pour ménager sur le pont une piste cyclable vers la mer.

L'ensemble s'insère dans le programme hydraulique et d'aménagement du Lez qui est financé.

* Améliorer le cadre de vie des personnes du troisième âge

Cartes du troisième âge, diffusées à partir du 3 janvier 1978.

Transports gratuits dans les autobus de la ville.

Tarifs spéciaux au théâtre et dans certains cinémas.

* Aider les handicapés

Rampes d'accès pour handicapés physiques à la Z.A.C. Michelet Paladium D.C.M. 21-10-77.

Prise en charge des frais de transports du Groupement des Intellectuels handicapés physiques qu'anime Josiane Criscuolo.

* Assurer l'indépendance en eau de la ville tout en réalisant des économies financières

Lancement par la ville du captage en profondeur des eaux de la source du Lez jusqu'à 2.000 litres/seconde pour assurer l'approvisionnement régulier en eau, et réaliser des économies.

* Espaces verts

Réalisation du Centre municipal horticole à Grammont D.C.M. 15-12-77 pour un « Montpellier, vert et fleuri ».

Parc du Domaine de la Guirlande D.C.M. 15-12-77 des espaces verts au terrain Gély et l'avenue de Lodève.

Aménagement des berges de la Mosson pour la promenade et le jeu.

* Propreté de la ville

Décharge contrôlée de Maurin : mise en place d'un système de compactage pour économie financière.

Achat d'un matériel spécial pour nettoyer les petites rues, lavage des places, collecte de « monstres », présenté au public place de la Comédie en novembre 1977.

* Affaires sociales et scolaires

Deux projets financés en cours d'installation à La Paillade et à l'Aiguelongue. (Difficultés dans le second cas à cause de l'insuffisance des réserves foncières municipales dans ce quartier).

Réparation crèche de Lunaret.

* Priorité à l'éducation

Inauguration de la crèche du Polygone le vendredi 20 janvier 1978.

Acquisition d'un monte-charge D.C.M. 9-06-77.

Installation de « classes vertes » au C.E.G. d'Assas D.C.M. 9-06-77.

Aménagement d'une salle de sciences au C.E.S. Clémence-Roux D.C.M. 13-07-77.

Mise en place de la tarification dégressive D.C.M. 15-12-77.

Mise en place d'un service d'accueil des enfants de 3 à 7 ans en dehors des heures de classe dans 15 établissements de la ville, et recrutement de moniteurs pour l'encadrement D.C.M. 21-10-77.

* Développer la vie culturelle

Mise en place d'un nouveau Conseil de gestion de l'École des Beaux-Arts (vendredi 27 janvier 1978).

Mise en place d'un nouveau Conseil de gestion du Conservatoire Régional de Musique et d'Art dramatique (vendredi 27 janvier 1978).

Mise en place du Comité de Développement Culturel de Montpellier le vendredi 27 janvier 1978 à 19 h à la mairie.

Ouverture le 27 janvier 1978 de l'annexe à La Paillade de la Bibliothèque municipale.

(1) D.C.M. : Décision du Conseil Municipal.

